

8, place du champ de foire  
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME  
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38  
mairie@mouthis-sur-boeme.fr

**délibération :**  
**D\_2018\_9\_6**

L'an deux mille dix huit , le mercredi 10 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du : 03 Octobre 2018

Présents : 17

**Présents :** Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 17

**Objet : Vente d'un matériel  
communal**

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Madame AUDUREAU-GROSS Peggy, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel

**Secrétaire de Séance :** Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est propriétaire de nombreux objets ou matériels vétustes et remplacés, non affectés à un usage public et conservés dans divers lieux de stockage. La commune souhaite ainsi céder une tondeuse autoportée de marque John DEERE modèle 455 et son bac de ramassage.

Il existe la possibilité de céder ces matériels par un système d'enchères fermées, via le bulletin municipal, au plus offrant, en assurant la transparence et la mise en concurrence des ventes.

Cette démarche revêt plusieurs avantages :

- céder, en toute transparence, des objets encombrants dont les services n'ont plus l'utilité;
- créer de nouvelles recettes avec un patrimoine immobilisé et vétuste ;
- poursuivre la démarche de développement durable en réduisant les rebuts et en offrant une deuxième vie à du matériel inutilisé mais encore en état de marche ;
- optimiser les surfaces et/ou volumes de stockage.

L'offre est ouverte à tous. Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur offre (en chiffre et en toutes lettres) sur papier libre dans une enveloppe cachetée et ainsi que leurs coordonnées, avant le 15 décembre 2018, à la Mairie de Mouthiers-Sur-Boëme. La cession sera conclue entre la commune et le plus offrant pour le matériel. Il est proposé de fixer un prix plancher de 500 €.

Le meilleur enchérisseur recevra alors un courrier lui précisant les modalités de paiement et de retrait du matériel acheté qui est à la charge de l'acheteur.

**Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :**

- **ADOpte** les conditions de mise en vente d'une tondeuse autoportée ;
- **Autorise** la publication de l'annonce dans le bulletin municipal ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.

**Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 10/10/2018, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le **24 OCT. 2018**

Le Maire,  
Michel CARTERET.

